

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 26 juin 2012**

Date de convocation : 21 juin 2012

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17    Présents : 12    Procurations : 5    Pour :    Contre :    Abstention :

Le 26 juin 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

ABSENTS EXCUSES: Guy LABARRERE, Laurent AUBUCHOU, Nicolas BUZY-VIGNAU, Pierre DABAN, Fabien BERARD

PROCURATIONS: Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Nicolas BUZY-VIGNAU à Michel AURIGNAC, Pierre DABAN à Jean-Jacques CLAVERIE, Fabien BERARD à Jean-Michel CLOS, Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 mai 2012: adopté à l'unanimité.

**1) Annulation échange de terrain : adopté, 15 pour, 2 abstentions**

Il est décidé d'annuler la délibération prise le 27 décembre 2011 relative à un échange de terrain, le projet ayant été abandonné.

**2) Assainissement : compte administratif 2011 : adopté à l'unanimité**

Le résultat global de l'exercice représente 212 974,20 €, soit 45 044,65 € pour la section investissement et 167 929,55 € pour la section fonctionnement.

**3) Assainissement : compte de gestion 2011 : adopté à l'unanimité**

**4) Assainissement : transfert de restes à réaliser : adopté à l'unanimité**

Etant donné que le SAPaN prendra en charge les dépenses et encaissera les recettes, il convient de transférer les restes à réaliser, soit un montant de 23 746 € qui viennent s'ajouter à la dotation de 30 000 € attribuée par délibération du 27 décembre 2011.

**5) Décision modificative n°1 commune : intégration des résultats du budget annexe : adopté à l'unanimité**

M. le Maire propose que le résultat net de 189 228,20 € soit réparti comme suit :

55 292,20 € au compte " dépenses imprévues " ; 126 736 € au "compte centre commerçant". 7 200 € au "compte matériel et outillage".

**6) Signature du procès verbal de transfert des éléments de l'inventaire : adopté à l'unanimité**

Il est nécessaire de transférer les éléments suivants : 1 960 599,34 € au titre de l'actif, 604 743,15 € au titre des subventions, 180 044,23 € au titre du restant dû des emprunts arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. le Maire est autorisé à signer le Procès Verbal de la mise à disposition au SAPaN avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**7) SAPaN, modification des statuts: adopté à l'unanimité**

L'adhésion au SAPaN de la commune de Beuste est autorisée.

**8) Entretien de l'éclairage public : révision annuelle : adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de la révision annuelle, les tarifs de la Cégélec sont augmentés de 4,13 %, ce qui porte à 21,18 € pour la maintenance des points d'éclairage public et 31,76 € pour les postes de commande.

**9) Transports scolaires : convention avec le Conseil Général : adopté à l'unanimité**

Par délibération du 18 février 2002, le Conseil Municipal avait accepté la compétence en matière de transport scolaire. La convention passée entre le Conseil Général et la commune arrivant à terme le 31 juillet, il est décidé de procéder à son renouvellement pour une période de trois ans et de lancer la consultation pour le choix du transporteur.

**10) Mise à disposition des terres de destination : adopté à l'unanimité**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention tripartite, pour la période du 15 mai 2012 au 15 mai 2013, entre les communes d'Asson et de Louvie-

Juzon qui permettra à M. Georges Guilhamet agriculteur à Asson d'utiliser des estives situées sur le territoire de Louvie Juzon et de percevoir la prime à l'Herbe Agro Environnementale.

**11) Enquête publique trottoirs rue Lasgrabes : adopté à l'unanimité**

Afin de mettre en place le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) il convient d'élargir le trottoir à l'entrée de la rue de Lasgrabes au droit de la propriété de Mme Gaudry. M. le Maire est autorisé à lancer l'enquête publique et procéder à l'achat du terrain nécessaire.

**12) Subvention exceptionnelle aux associations : adopté à l'unanimité**

Il est décidé d'attribuer une subvention de 100 € à la Vallée de l'Ouzom pour l'achat de matériel de sécurité et de 350 € à la Passejade pour l'organisation de manifestation sportive.

**Question diverses :**

Mme Monset fait le compte rendu du conseil d'école du Bourg.

La Communauté de Communes du Pays de Nay a pour projet la mise en place un ramassage de bâches pour les agriculteurs.

L'inauguration de la déchetterie aura lieu le samedi 30 juin 2012 à 10 h 00.

La séance est levée à 22 h 10